

DÉVELOPPEMENTS

DU

Budget de la Dette Publique

POUR L'EXERCICE 1846.

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.					
CHAPITRE PREMIER.						
<i>Service de la Dette.</i>						
1	»	Annuité de l'inscription au Grand-Livre des rentes créées sans désignation de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842				
2	»	Annuité de l'inscription portée au même Grand-Livre, au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842				
3	»	Intérêts des capitaux inscrits au Grand-Livre de la dette publique, à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité 5,502,640 78				
4	»	Frais relatifs à cette dette				
5	»	Intérêts arriérés de la dette à 2½ %.				
6	1	Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856 1,200,000 »				
6	2	Dotations de l'amortissement de cet emprunt (b. 500,000 »				
7	»	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt				
8	1	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858 1,525,524 »				
8	2	Dotations de l'amortissement de cet emprunt (c. 508,508 »				
9	»	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt				
10	1	Intérêts de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 26 juin 1840 4,547,000 »				
10	2	Dotations de l'amortissement de cet emprunt 869,400 »				
11	»	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt				
12	1	Intérêts de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c ^{ts} , à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 septembre 1842. 1,451,085 92				
12	2	Dotations de l'amortissement de cet emprunt 286,217 18				
13	»	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt				
14	1	Intérêts à 4½ p. % sur un capital de 95,722,000 francs, montant approximatif des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (<i>Bulletin officiel</i> n° 42) (d. 4,307,490 »				
14	2	Dotations de l'amortissement de cette dette 957,220 »				
15	»	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844).				
16	1	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4½ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (<i>Bulletin officiel</i> n° 44) 5,869,520 »				
16	2	Dotations de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital 425,280 »				
17	»	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844)				
18	»	Indemnités pour pertes causées par les événements de guerre de la révolution				
		<table style="border: none; margin-left: 20px;"> <tr> <td style="border: none;">{</td> <td style="border: none;">en numéraire (e</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">}</td> <td style="border: none;">Intérêts à 5 p. %, sur 7,000,000 de francs, montant approximatif des obligations à créer</td> </tr> </table>	{	en numéraire (e	}	Intérêts à 5 p. %, sur 7,000,000 de francs, montant approximatif des obligations à créer
{	en numéraire (e					
}	Intérêts à 5 p. %, sur 7,000,000 de francs, montant approximatif des obligations à créer					
A REPORTER.						

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1846.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1845.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1846.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1846.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
500,000	"	500,000	500,000	"	"		<p>* La différence en moins de fr. 440,916 67 c^t, représente le crédit qui a été alloué au Budget de 1845, pour les paiements suivants :</p> <p>Fr. 68,183 33³⁵ pour intérêt du mois de janvier 1845, sur un capital nominal de 42,328,000 francs, à 2 1/2 p. o/o, formant le 3^e quart à rembourser le 1^{er} février 1845, de l'inscription de 169,312,000 francs.</p> <p>Fr. 352,733 33³⁵ pour intérêt du 1^{er} janvier au 1^{er} mai 1845, sur un même capital nominal, formant le dernier quart à rembourser le 1^{er} mai 1845 de ladite inscription.</p> <p>a) Ces intérêts n'ont pas été payés en temps utile, par suite d'oppositions provisoires formées dans l'intérêt du trésor, à raison de déficit.</p> <p>b) Voir l'état n^o 1 des pièces à l'appui.</p> <p>c) Voir l'état n^o 2.</p> <p>d) Le montant des obligations à émettre par suite des remboursements en numéraire pour appoints, ne peut être encore connu avec exactitude.</p> <p>e) Les crédits, s'élevant à 500,000 fr., votés aux Budgets des exercices 1843 et 1844, suffiront probablement pour payer toutes les indemnités inférieures à 300 fr. ; il a dès-lors semblé inutile de porter au Budget de 1846 un nouveau crédit de cette nature. Lorsque le travail de la Commission de liquidation sera terminé, il y aura lieu de régulariser, par des crédits complémentaires, les allocations votées aux Budgets de 1843, 1844, 1845 et 1846, tant pour les indemnités à payer en numéraire que pour les intérêts du capital des obligations à 3 o/o, à créer en vertu de la loi du 1^{er} mai 1842.</p>
846,560	"	846,560	846,560	"	"		
5,502,640	78	5,502,640	5,945,557	45	* 440,916 67		
5,000	"	5,000	5,000	"	"		
"	(a 22,711 55	22,711 55	"	22,711 55	"		
1,500,000	"	1,500,000	1,500,000	"	"		
3,400	"	3,400	3,400	"	"		
2,054,052	"	2,054,052	2,054,052	"	"		
54,000	"	54,000	54,000	"	"		
5,216,400	"	5,216,400	5,216,400	"	"		
130,000	"	130,000	130,000	"	"		
1,717,505	10	1,717,505	1,717,505	10	"		
45,000	"	45,000	45,000	"	"		
5,264,710	"	5,264,710	5,264,710	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
4,252,800	"	4,252,800	4,252,800	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
"	"	"	"	"	"		
210,000	"	210,000	210,000	"	"		
27,067,845	88	27,000,557	27,508,762	55	22,711 55	440,916 67	

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.			
			Report.	
19	"	Frais relatifs à l'émission et au paiement des intérêts des mêmes obligations		
20	"	Intérêts et frais présumés de la dette flottante		
	1	Intérêts de la dette viagère		5,919 29
21	2	Intérêts arriérés à payer par rappel aux rentières viagères Vydlt 11,174 57	}	11,408 58
		Id. pour 1845, aux rentières viagères Jonckheer et Janssens 954 01		
22	"	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée (sur une somme de fr. 155,517 14).		
23	"	Complément de l'indemnité de reprise à payer à la société concessionnaire du canal de Bruxelles à Charleroy, aux termes de l'art. 26 de la convention du 6 novembre 1854, entre cette société et le Gouvernement (du 20 décembre 1845 au 1 ^{er} août 1846)		
24	"	Indemnité annuelle pour travaux à exécuter au canal de Terneuzen (articles 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842), 25,000 florins		
25	"	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842		
			TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} .	fr.
CHAPITRE II.				
<i>Rémunérations.</i>				
	1	Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées		
	2	— — civiles et autres accordées avant 1850		
	3	— — civiques		
1	4	— — militaires et pensions supplémentaires des Indes		
	5	— — de l'ordre Léopold		
	6	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite		
	7	Arriéré de pensions de toute nature		
2	"	Remboursement à faire au trésor Néerlandais, en exécution du § 7 de l'art. 68 du traité du 5 novembre 1842, pour arrérages de pensions, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1846		
	1	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>)	55,000	"
5	2	— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>).	54,500	"
	3	Secours annuels (<i>jaarlijksche onderstanden</i>)	5,000	"
			TOTAL DU CHAPITRE II.	fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1846.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1846.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1846.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
27,007,845 88	22,711 55	27,090,557 43	27,508,769 55	22,711 55	440,916 67		
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»		
600,000 »	»	600,000 »	150,000 »	450,000 »	»		
5,019 29	»	17,527 87	5,714 50	11,613 57	»		
»	11,408 58						
»	6,765 87	6,765 87	12,500 »	»	5,754 15	f) Cette diffé- rence en plus pro- vient, d'une part, de l'inscription de deux rentes viagères dont les titres ont été pré- sentés récemment, et s'élevant à . . . 234 01 Et, d'autre part, de l'extinction d'une rente de 29 02 <hr/> 204 99	
»	406,011 12	406,011 12	661,575 66	»	255,564 54		
52,910 05	»	52,910 05	52,910 05	»	»		
21,164 02	»	21,164 02	21,164 02	»	»		
27,752,859 24	446,897 12	28,199,756 56	28,417,426 58	484,325 12	702,015 54		
DIFFÉRENCE EN MOINS. . . fr.				217,690 22			
»	250,000 »	3,205,000 »	3,135,040 »	69,960 »	»		
»	130,000 »						
»	170,000 »						
2,117,000 »	»	27,956 51	26,402 12	»	8,465 61		
25,000 »	»						
»	530,000 »	74,500 »	85,500 »	»	(4 10,800 »		
5,000 »	»						
»	(g) 27,956 51	27,956 51	26,402 12	»	8,465 61		
»	74,500 »	74,500 »	85,500 »	»	(4 10,800 »		
2,145,000 »	1,162,456 51	5,507,456 51	5,256,742 12	69,960 »	19,265 61		
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.				50,694 59			

f) Cette diffé-
rence en plus pro-
vient, d'une part, de
l'inscription de deux
rentes viagères dont
les titres ont été pré-
sentés récemment,
et s'élevant à . . . 234 01
Et, d'autre part, de
l'extinction d'une
rente de 29 02

204 99

L'excédant de fr. 11,408 58
a pour objet le
paiement des ar-
rérages, non frappés
de prescrip-
tion, des rentes
viagères dues aux
rentières Vydt,
Jonckheer et
Janssens.

g) Du 1^{er} jan-
vier au 18 avril
1846, à raison de
fl. 16,000 par an-
née. . . . fl. 4,900 »
Du 19 avril au
31 déc. 1846, à
raison de florins
12,000 l'an . . . 8,400 »

Ensemble. . . fl. 13,200 »
Francs. . . . 27,936 51

h) Cette diminution résulte
d'extinctions, par suite de
décès ou de changements de
position de plusieurs inté-
ressés.

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi	dévelop- pements des articles	
CHAPITRE III		
<i>Fonds de dépôt</i>		
1	1	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor public de l'Etat, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'Etat, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, des courtiers, des agents de change, etc, soumis à fournir un cautionnement, et par des contribuables, des négociants, des commissionnaires, etc, pour garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc, dont ils pourraient être éventuellement redevables
		585,000 »
	2	Intérêts arriérés se rapportant à des exercices clos .
		7,000
2	2	Intérêts des consignations faites dans les caisses du trésor public de l'Etat
		(Les crédits mentionnés aux deux articles qui précèdent ne sont point limitatifs. Ils pourront, le cas échéant, être élevés à la somme nécessaire pour pourvoir aux paiements d'intérêts qui seraient dus sur le montant intégral des sommes versées à titre de cautionnement ou de consignations, pendant l'année 1846.)
		Intérêts et remboursements des consignations antérieures au 1 ^{er} octobre 1850 (<i>crédit qui ne figure plus au Budget de 1846</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE III
		fr

Chapitres	Pages	<i>Récapitulation.</i>	
I	2	Service de la Dette	
II	4	Rémunérations	
III	6	Fonds de dépôt	
		TOTAL	fr

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1846.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1845.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1846.		CREDIT ALLOUÉ POUR 1846.	Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
583,000	7,000	590,000	545,000	45,000		c) Voir l'état n° 3 des pièces à l'appui — La différence de 45,000 francs provient de l'augmentation des versements effectués pour cautionnements. Elle provient aussi de la mesure adoptée par le Département de la Guerre, de faire fournir un cautionnement pour garantie de leur gestion, par les quatriers-maitres, les officiers payeurs, les administrateurs d'habillement, les gardes d'artillerie, les directeurs d'hospitiaux, les gardes-magasins et les directeurs des boulangeries militaires. j) L'état n° 4 des pièces à l'appui indique la situation des consignations au 31 août 1845.	
70,000		70,000	70,000				
"	"	"	15,000		15,000		
453,000	7,000	460,000	450,000	45,000	15,000		
DIFFÉRENCE EN PLUS			fr	50,000	"		

27,752,850 24	446,897 12	28,199,736 36	28,417,426 58	"	217,690 22
2,145,000 "	1,162,456 51	5,307,436 51	3,256,742 12	50,694 39	"
453,000 "	7,000 "	460,000 "	430,000 "	30,000 "	"
50,550,850 24	1,616,353 63	51,967,172 87	52,104,168 70	80,694 39	217,690 22
DIFFÉRENCE EN MOINS			fr	136,995 83	

8

PIÈCES A L'APPUI

DU

Budget de la Dette Publique

POUR L'EXERCICE 1846.



20

Emprunt de Fr. 30,000,000,

A QUATRE POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1844.

(Service du 1^{er} janvier au 31 décembre 1844)

DOTATION.

1 % du capital de l'emprunt. 300,000 »

INTÉRÊTS DES CAPITAUX AMORTIS.

Semestre au 1^{er} juillet 1844 : 2 % de fr. 5,060,000 61,200 »Semestre au 1^{er} janvier 1845 : » » 5,277,000 63,540 »TOTAL. fr. 426,740 »

Cette somme de 426,740 francs a été employée à racheter un capital nominal de fr. 426,554 76 c^s, avec jouissance de l'intérêt des semestres courants.

IV. B. Pour l'exercice de 1845, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 500,000 francs, augmenté des intérêts se rapportant à l'année 1845, des capitaux amortis et de ceux à racheter avant le 1^{er} janvier 1846, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

SITUATION DE L'EMPRUNT AU 1^{er} JUILLET 1845.

Capital primitif de l'emprunt fr. 30,000,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} juillet 1845 et jouissances antérieures 3,500,000 »Restant du capital. fr. 26,500,000 »

ÉTAT N° 2.

Emprunt de Fr. 50,850,800,

A TROIS POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1844.

(Service du 1^{er} janvier au 31 décembre 1844.)

DOTATION.

1 % du capital de l'emprunt 508,508 »

INTÉRÊTS DES CAPITAUX AMORTIS.

Semestre au 1 ^{er} février 1844 : 1 $\frac{1}{2}$ % de fr. 4,588,800, soit fr. 65,852,	
dont le $\frac{1}{6}$ pour le mois de janvier 1844 est de	10,972 »
Semestre au 1 ^{er} août 1844 : 1 $\frac{1}{2}$ % de 4,608,800 francs	69,152 »
Semestre au 1 ^{er} février 1845 : 1 $\frac{1}{2}$ % de 5,207,800 francs, soit 78,117 francs, dont les $\frac{5}{6}$ pour les mois d'août, septembre, octobre, novembre et décembre 1844, sont de	65,097 50
TOTAL. fr.	<u>653,709 50</u>

Cette somme de fr. 653,709 50 c^s a été employée à racheter un capital nominal de fr. 851,079 02 c^s, avec jouissance de l'intérêt des semestres courants.

N. B. Pour l'exercice 1845, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 508.508 francs, augmenté des intérêts se rapportant à l'année 1845, des capitaux amortis et de ceux à racheter avant le 1^{er} février 1846, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

SITUATION DE L'EMPRUNT AU 1^{er} AOUT 1845.

Capital primitif de l'emprunt	fr. 50,850,800 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} août 1845 et jouissances antérieures	5,645,800 »
Restant du capital.	<u>45,207,000 »</u>

INTÉRÊTS DES CAUTIONNEMENTS

VERSÉS EN NUMÉRAIRE DANS LES CAISSES DE L'ÉTAT, EN VERTU DE L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DU 23 NOVEMBRE 1830, OU RENSEIGNÉS A LA BELGIQUE PAR LE GOUVERNEMENT DES PAYS-BAS, EN EXÉCUTION DES TRAITÉS DU 19 AVRIL 1839 ET DU 5 NOVEMBRE 1842.

Les capitaux qui demeuraient inscrits au registre général des cautionnements, au 17 septembre 1845, s'élevaient :

Pour les cautionnements anciens, à	fr.	2,155,556	65
Pour les cautionnements nouveaux, à		6,529,952	29
Le montant des demandes en inscription déjà rentrées, et des versements qui s'effectueront encore pendant le 2 ^e semestre 1845, pourra s'élever, d'après les chiffres des trois derniers semestres, à		600,000	»
		<hr/>	
TOTAL des inscriptions présumées au 1 ^{er} janvier 1846	fr.	9,065,488	92
		<hr/>	
Intérêt de ce capital pour 1846, à 4 %		562,559	56
On présume que, déduction faite des remboursements qui seront demandés, les inscriptions résultant de versements à effectuer pendant l'année 1846, s'élèveront environ à la somme de 1,000,000 de francs.			
Les intérêts proportionnels à payer sur cette somme et calculés à 2 %, s'élèvent à		20,000	»
		<hr/>	
La somme nécessaire pour le paiement des intérêts sera donc de		582,559	56
		<hr/>	
Sort.	fr.	585,000	»
Pour arriérés d'intérêts sur des exercices clos		7,000	»
		<hr/>	
ENSEMBLE.	fr.	590,000	»
		<hr/>	

ÉTAT N° 4.

ÉTAT GÉNÉRAL

DE

LA SITUATION DE LA CAISSE DES CONSIGNATIONS COURANTES,

FAITES DANS LES CAISSES DE L'ÉTAT JUSQU'AU 31 AOUT 1845.

(Loi du 28 nivôse an XIII.)

NB. Les consignations remboursées par la Hollande sont comprises dans cet état.

N° D'ORDRE.	CONSERVATIONS DES HYPOTHÈQUES.	MONTANT DES RECETTES des 8 1 ^{ers} mois de 1845.	RESTANT A REMBOURSER au 31 décembre 1844.	TOTAL GÉNÉRAL.	Remboursements EN PRINCIPAL pendant les 8 1 ^{ers} mois de 1845.	RESTE A REMBOURSER au 31 août 1845.	PAYEMENTS d'intérêts des 8 1 ^{ers} mois de 1845.
1	Anvers	4,504 82	156,472 82	161,067 64	1,289 70	159,777 94	126 50
2	Malines	»	22,164 14	22,164 14	»	22,164 14	»
3	Turnhout	49,054 05	290 »	49,324 05	»	49,324 05	»
4	Bruxelles	229,286 79	616,655 64	845,920 43	29,696 51	816,225 89	2,072 77
5	Louvain.	261 »	85,125 37	85,584 57	15,115 04	68,269 53	2,278 10
6	Nivelles	2,222 22	74,849 49	77,071 71	»	77,071 71	»
7	Bruges	500 »	85,760 52	84,060 52	2,455 67	81,605 45	180 60
8	Courtrai	2,451 75	54,444 76	56,876 51	2,443 98	54,432 53	187 05
9	Furnes	2,529 »	12,055 72	14,584 72	»	14,584 72	»
10	Ypres	14,818 49	58,792 20	53,610 69	7,897 33	45,715 56	»
11	Gand	55,509 04	540,756 54	596,265 58	521,580 28	274,685 50	4,511 18
12	Audenarde	»	570 57	570 57	»	570 57	»
13	Termonde	»	66,108 90	66,108 90	15,485 42	50,625 48	951 57
14	Nons	61,435 01	585,989 85	447,422 86	97,594 46	549,828 40	4,598 66
15	Charleroy	23,792 22	185,998 80	209,791 02	54,275 19	155,427 85	5,099 35
16	Tournay	17,645 42	472,967 49	490,610 80	24,575 71	466,235 09	1,298 60
17	Liège	55,014 42	466,686 96	591,701 58	15,854 40	485,866 98	1,716 50
18	Huy	50 »	29,918 58	29,968 58	2,747 78	27,220 60	175 72
19	Verviers	1,785 45	60,647 16	62,452 61	1,798 01	60,654 60	250 58
20	Hasselt	12,224 77	47,775 69	59,998 46	7,000 »	52,998 46	110 25
21	Tongres	»	2,611 85	2,611 85	»	2,611 85	»
22	Arlon	2,055 47	225,962 51	225,997 78	761 63	225,256 15	1 08
23	Marche	»	508 92	508 92	508 92	»	15 81
24	Neufchâteau	10,999 60	57,182 27	47,281 87	24,000 »	23,281 87	526 68
25	Namur	8,524 45	28,597 68	56,852 11	16,102 80	20,729 31	1,595 56
26	Dinant	266 51	58,555 54	58,819 85	4,954 84	53,865 01	23 12
	TOTAUX	555,566 44	5,711,551 37	4,244,897 81	645,915 10	5,598,982 71	25,517 57